

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL PIANTA
David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Jacques CAZAUANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé)

RAPPORT N° 170330-39-DEV

**CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CRPF) : PROGRAMME
D'ACTIONS POUR UNE GESTION DURABLE DE LA FORET PRIVEE ET UNE
MEILLEURE VALORISATION DE LA RESSOURCE BOIS (2017 -2018)**

M. CASABONNE expose :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public qui accompagne les propriétaires forestiers dans la gestion et la valorisation de leur forêt.

Les actions envisagées visent à favoriser la gestion de la forêt privée grâce à un soutien à la fois technique et organisationnel destiné aux propriétaires forestiers : diagnostic et préconisations faites par un animateur forestier, soutien à l'organisation collective des propriétaires par leur regroupement au sein d'associations...

Ces actions répondent à de multiples enjeux pour le territoire, notamment environnementaux et économiques, grâce au développement de partenariats avec d'autres filières (bois d'œuvre et de construction, bois énergie, etc.).

Pour cela, **un programme d'actions a été défini à l'échelle des Pays du Grand Pau, de Lacq Orthez Béarn des Gaves et du Haut Béarn pour une durée d'un an, d'avril 2017 à avril 2018.**

Ce programme d'actions chiffré à 172 082.00 € (frais salariaux, déplacements, communication, petit matériel) est ensuite scindé en 5 blocs territoriaux.

Concernant le Haut Béarn, ce chiffrage représente un montant de 29 253.94 € soit 17% de l'ensemble du programme d'actions proratisé au temps de travail estimé par bloc.

Le plan de financement appliqué au Haut Béarn serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Ingénierie	25 173.94 €	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	4250.00 €	14.53 %
Déplacements	2 550.00 €	Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques	4250.00 €	14.53%
Communication	1020.00 €	CdC de la Vallée d'Ossau	1051.50 €	3.60%
Petit matériel	510.00 €	CdC du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn	1051.50 €	3.60%
		FEADER LEADER	12 119.74 €	41.43%
		Propriétaires	680.00 €	2.32%
		Autofinancement	5851.20 €	20%
TOTAL	29 253.94 €	TOTAL	29 253.94 €	

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la participation financière de la collectivité au plan d'actions présenté par le CRPF, dans les proportions énoncées au plan de financement et en contrepartie d'un financement LEADER, étant précisé que le versement de la subvention interviendra sur présentation des dépenses effectivement réalisées.

Vu le régime d'aides exempté n° SA 42062 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur forestier pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission Européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014,

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 33 voix contre (Mmes GASTON – BARBET – GIRAUDON – HIRSCHINGER – COIG – SAGE – LASMARRIGUES – MIRANDE – BALLIHAUT – VOELTZEL – BESSONNEAU – CAMPELLO - M. GAILLAT – UTHURRY – BAREILLE – LABARTHE – CAUHAPÉ – ROSENTHAL – NAYA – MAUNAS – BURS – LABORDE – IDOPE – CONTOU CARRERE – BAYENS – CAS AUX-BIC – CASABONNE – BARRERE MAZOUAT - BONPAS BERNET – BERNOS – TERUEL – AURISSET – MIRANDE ; **1 abstention** (M. LAGRAVE) ; **32 pour.**

- **N'APPROUVE PAS** le partenariat et le plan d'actions présenté par le CRPF
- **N'APPROUVE PAS** le plan de financement présenté

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17



Le Président

Daniel LACRAMPE

000000

le 13/04/17

SOUSSIGNATURE
OLORON STE MARIE